

Pour mieux *Vivre* ensemble!

Semaine de la municipalité

Du 3 au 9 juin 2007



Attribution du Mérite municipal
Le vendredi 8 juin 2007

Québec 

La Semaine de la municipalité

Du 3 au 9 juin 2007

Pour mieux vivre ensemble !

La **Semaine de la municipalité** se déroulera cette année du **3 au 9 juin** sous le thème *Pour mieux vivre ensemble !*

Le thème de cette 19^e édition rassemble les citoyens autour d'activités qui incitent à faire la fête, à bouger, mais aussi à s'engager pour une vie sociale et démocratique harmonieuse au sein de la municipalité. Le développement de projets relatifs à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement permet de mieux vivre dans la municipalité. De plus, le mieux-vivre est intimement lié à la santé et au rôle qu'ont à jouer les municipalités dans les loisirs et le cadre de vie de leurs citoyens. Finalement, pour mieux vivre ensemble, fêtons ensemble.

Créée en 1988, la **Semaine de la municipalité** a pour but de mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement avec les administrations municipales. Celles qui choisissent de participer à la **Semaine de la municipalité** déterminent le type d'activités à mettre en place en fonction de leurs ressources et des intérêts de la population.

2



Prix de participation

Un prix de participation est offert aux municipalités pour l'inscription d'activités dans le cadre de la **Semaine de la municipalité** et de la **Fête des voisins**. Elles doivent inscrire les activités tenues sur leur territoire dans le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) avant le **31 mai 2007** pour courir la chance de gagner un prix de **10 000 \$**.

Le samedi 2 juin 2007,

les voisins
feront la fête !

VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

La Fête des
Voisins

2 JUIN 2007

La **Semaine de la municipalité** s'associe à la deuxième édition de la **Fête des voisins**, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Favorisez un esprit de voisinage chaleureux dans votre municipalité. Votre rôle ? Rien de plus simple : promouvoir la **Fête des voisins**. Les citoyens feront le reste.

Lors de la première édition en 2006, plusieurs municipalités de partout au Québec ont participé et des centaines de citoyens ont répondu à l'invitation en organisant une fête avec leurs voisins.

Née en France en 1999, la Fête est maintenant présente dans 22 pays d'Europe. Elle connaît partout un vif succès. À l'initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, le Québec est le premier à emboîter le pas en Amérique du Nord.

Pour inscrire votre municipalité, commander du matériel et tout savoir sur la **Fête des voisins 2007**, visitez le site www.rqvvs.qc.ca ou composez le 418 650-5115, poste 5507.

Inscrivez les fêtes organisées par vos citoyens dans le site Web du Ministère au www.mamr.gouv.qc.ca et offrez ainsi à votre municipalité la possibilité de gagner le prix de participation de 10 000 \$.

Joignez-vous à la vague pour créer des communautés accueillantes où il fait bon vivre !

Un événement original et unique

La **Fête des voisins** n'est pas organisée par la municipalité mais bien par les citoyens eux-mêmes. Le rôle de la municipalité se résume à promouvoir la Fête.



La Semaine de la municipalité

Tout un choix d'activités

Du 3 au 9 juin, les municipalités peuvent organiser une large gamme d'activités populaires qui permettront aux citoyens de prendre connaissance de la diversité des services offerts et de fraterniser. En voici des exemples.

Connaissance de l'administration locale

- Journées portes ouvertes de l'hôtel de ville, du poste de pompiers ou de la bibliothèque
- Inauguration officielle de locaux municipaux, de places publiques, de plateaux sportifs et de pistes cyclables
- Découverte de la vie municipale : conseil d'un jour, rencontre entre les membres du conseil et les citoyennes et citoyens

Reconnaissance publique

- Soirée de reconnaissance à l'endroit des bénévoles ou du personnel de la municipalité
- Remise de bourses à des citoyennes ou des citoyens dans le cadre de programmes particuliers
- Journée festive soulignant l'engagement des jeunes dans leur milieu scolaire

Rassemblements

- Repas populaire (brunch dominical, spaghetti, hot-dogs, etc.)
- Encan municipal populaire
- Ouverture officielle du terrain de jeux

Loisirs et sports de détente

- Randonnée pédestre ou cycliste
- Activité de patins à roues alignées, planche à roulettes et BMX
- Bain libre gratuit avec animation et jeux aquatiques
- Accès gratuit au gymnase pour badminton, volley-ball, basket-ball, kinball ou hockey-balle
- Ouverture des terrains de tennis et atelier d'initiation pour tous
- Activité de pétanque opposant le Club de l'âge d'or à la Maison des jeunes



Promotion des activités et prix de participation

Un prix de participation de 10 000 \$ sera tiré au sort parmi les municipalités qui auront inscrit au **31 mai 2007** les activités tenues dans le cadre de la **Semaine de la municipalité** et de la **Fête des voisins** sur le site du Ministère (www.mamr.gouv.qc.ca) sous la rubrique *Semaine de la municipalité : Inscription des activités*.

De plus, les municipalités qui soumettront une ou plusieurs candidatures au **Mérite municipal** obtiendront une **deuxième participation au tirage**.

Vous pouvez accéder au site du Ministère directement ou cliquer sur la bannière *Semaine de la municipalité* des sites de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération Québécoise des Municipalités et du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Jusqu'au 31 mai 2007, les renseignements reçus seront placés sur le site Web du MAMR et pourront être consultés par tous les internautes. Les inscriptions devront se faire au moyen du formulaire prévu à cet effet que vous trouverez sur le site.

Vous devez y indiquer :

- le nom et l'adresse de la municipalité
- le type d'activité et une description sommaire
- l'adresse où l'activité se déroulera
- les dates et heures
- le public visé : grand public ou clientèle particulière
- le numéro de téléphone des renseignements au public

La municipalité gagnante du prix de participation recevra son prix le **8 juin** au cours de la cérémonie du **Mérite municipal**.



Le Mérite municipal

Le vendredi 8 juin 2007



Depuis plus de 16 ans, les prix du **Mérite municipal** sont décernés une fois l'an à l'occasion de la cérémonie du **Mérite municipal** qui se tiendra cette année le **vendredi 8 juin à l'Assemblée nationale**.

Le **Mérite municipal** est un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur communauté. Ces personnes ont soutenu ou soutiennent toujours, par leur apport exceptionnel, les efforts que déploient les municipalités pour offrir des services de qualité. Avant le jury, ce sont d'abord les municipalités qui ont reconnu ces citoyens en posant leur candidature.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions nomme un jury composé de personnes qui se sont démarquées par leur engagement dans la vie municipale ou communautaire.

Les lauréates et les lauréats reçoivent un trophée, alors que les municipalités ayant des lauréats reçoivent une plaque commémorative en guise de reconnaissance publique.

Depuis 2002, la cérémonie du **Hall des drapeaux et des armoiries** permet aux municipalités honorées de voir leur drapeau ou leurs armoiries exposés pour toute l'année dans le hall du Ministère à Québec.



Critères d'admissibilité

Une municipalité présente ses candidatures dans la classe à laquelle elle appartient. Elle peut présenter une candidature par catégorie. L'arrondissement qui présente des candidatures le fait dans la classe de sa municipalité.

Selon sa taille, une municipalité appartient à l'une des classes suivantes :

1. Municipalités de 100 000 habitants et plus
2. Municipalités de 10 000 à 99 999 habitants
3. Municipalités de 5 000 à 9 999 habitants
4. Municipalités de 2 000 à 4 999 habitants
5. Municipalités de 1 999 habitants et moins

Chaque candidature doit s'inscrire dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- Citoyen
- Employé municipal
- Organisme à but non lucratif



Sont admissibles, par catégorie :

Citoyen

- Toute personne qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens.
- Une personne travaillant pour la municipalité dont l'activité bénévole s'effectue hors du cadre de son travail.

Employé municipal

Toute personne ou équipe travaillant pour une municipalité qui a apporté une contribution exceptionnelle, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation d'un projet ou d'activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens.

Organisme à but non lucratif

Un organisme à but non lucratif qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens.

Ne sont pas admissibles :

Les membres des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement, ainsi que les membres du conseil ou du personnel des MRC et des communautés métropolitaines.

Le **Mérite municipal** ne peut être remis à titre posthume.

Présentation de la candidature

Municipalités avec arrondissements : Chaque arrondissement peut présenter une candidature par catégorie. Ces candidatures doivent être appuyées par une résolution du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal. La municipalité détermine le nombre de candidatures que les arrondissements pourront présenter.

Municipalités sans arrondissement : Une municipalité peut soumettre une seule candidature pour chacune des trois catégories. Ces candidatures doivent être appuyées par une résolution du conseil municipal.

Documents à transmettre

Chaque dossier de candidature doit comprendre le formulaire de mise en candidature et une résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement.

Formulaire de mise en candidature

On peut se procurer le formulaire de mise en candidature sous la rubrique *Semaine de la municipalité* du site Web du Ministère (www.mamr.gouv.qc.ca).

Le formulaire est préférablement transmis au Ministère par courriel. Il peut aussi être acheminé par télécopieur ou par courrier.

Résolution

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement appuyant la candidature peut être envoyée par télécopieur.

L'original signé de la résolution doit suivre par courrier.

Date de remise

Les municipalités doivent faire parvenir le formulaire de mise en candidature au **Mérite municipal** avant le 4 mai 2007.



Coordonnées

Comité du Mérite municipal
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et des Régions
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Courriel : communications@mamr.gouv.qc.ca

Télécopieur : 418 643-7385

Partenaires

- La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)

Collaborateurs

- Les municipalités du Québec
- Les directions régionales du MAMR

Commanditaires

- Le Groupe Promutuel
- Les Publications du Québec



Renseignements et matériel promotionnel

Pour vous procurer du matériel promotionnel pour la **Semaine de la municipalité** et pour obtenir tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à l'une des directions régionales du ministère des Affaires municipales et des Régions ou encore à la Direction des communications du Ministère :

Téléphone : 418 691-2019
Télécopieur : 418 643-7385
Courriel : communications@mamr.gouv.qc.ca

Pour inscrire la programmation de votre municipalité en ligne avant le **31 mai 2007** : www.mamr.gouv.qc.ca

Pour obtenir le formulaire de mise en candidature au **Mérite municipal** : www.mamr.gouv.qc.ca sous la rubrique *Semaine de la municipalité*.

11





Dates importantes

Le vendredi 4 mai 2007

- Date limite de réception des dossiers de candidature au Mérite municipal

Le jeudi 31 mai 2007

- Date limite d'inscription des activités de la Semaine de la municipalité et de la Fête des voisins sur le site du Ministère

Le samedi 2 juin 2007

- Fête des voisins

Du dimanche 3 juin au samedi 9 juin 2007

- Semaine de la municipalité

Le vendredi 8 juin 2007

- Cérémonie du Mérite municipal et remise des prix aux lauréats
- Remise du prix de participation au maire ou à la mairesse de la municipalité gagnante
- Déploiement des drapeaux et dévoilement des armoiries des municipalités des lauréats

ISBN 978-2-550-49347-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-49348-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, mars 2007

© Gouvernement du Québec, 2007

Tout commence par la confiance



Le Groupe Promutuel est fier de s'associer, à titre de commanditaire officiel, à la Semaine de la municipalité.

Affaires municipales
et Régions

Québec

